

Réussir l'installation de votre bungalow préfabriqué sans imprévus

Démarches administratives indispensables

- Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mairie pour valider les distances de recul par rapport aux limites séparatives et voies publiques.
- Déposer une déclaration préalable de travaux (DP) pour toute surface de plancher ou emprise au sol comprise entre 5 et 20 m².
- Déposer un permis de construire pour toute installation supérieure à 20 m² (ou 40 m² dans les zones couvertes par un PLU).

Études et préparation du terrain

- Réaliser une étude de sol (type G2) pour déterminer la capacité portante du terrain et choisir la fondation adaptée (plots, dalle béton ou vis).
- Vérifier les prescriptions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) en zone inondable, pouvant imposer une surélévation sur vide sanitaire.
- Installer un système de drainage périphérique si le terrain est argileux ou présente des signes d'humidité stagnante.

Terrassement et fondations

- Effectuer le décaissement du sol sur une profondeur supérieure à la zone de gel (généralement entre 30 et 60 cm selon la région).
- Poser un film géotextile au fond de l'excavation avant d'ajouter le hérisson (couche de gravier) pour améliorer le drainage et éviter le mélange avec la terre.

Raccordements et logistique de livraison

- Prévoir les tranchées techniques pour les réseaux en respectant les profondeurs minimales : 60 cm pour l'électricité et 80 cm pour l'eau.
- Vérifier la portance du chemin d'accès pour supporter le passage d'un camion-grue (poids estimé entre 26 et 32 tonnes).